

Jean-Pierre LAGAY

EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

23, rue du Clos d'Orléans – F 94120 Fontenay sous Bois -Tél. : 33 1 48 73 69 91- Fax. : 33 1 48 75 40 43 – www.jegard.com - bienvenue@jegard.com

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ASSOCIATION COMMUNAUTE JEUNESSE

21, Avenue Jules Vallès
91200 – ATHIS-MONS

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2007
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007**

ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE

Siège Social : 21, Avenue Jules-Vallès
91 200 ATHIS-MONS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2007 EXERCICE DU 1ER JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Communauté Jeunesse, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association le 24 Avril 2008. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Le bilan se totalise à 785.845 € et fait ressortir un excédent global de 56.899 €.

Le compte de résultat se totalise en charges à 2.605.839 € et en produits à 2.662.738 €, avant prise en compte de la variation des fonds dédiés de 1.278 €.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur :

- la note page 7 de l'annexe qui détaille la quote-part du résultat de l'exercice relatif aux résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.
- Le point exposé dans la note page 9 de l'annexe concernant les changements de méthodes comptables intervenus au titre de la première application des règlements comptables 2004-06 et 2002-10, suite à la publication de l'avis du CNC 2007-05.
- la note page 13 de l'annexe sur la comptabilisation de la reprise des résultats de l'activité sous contrôle de tiers financeurs.
- La note page 13 de l'annexe concernant les engagements hors bilan vis-à-vis du personnel et concernant les indemnités de fin de carrière qui sont comptabilisées au passif du bilan.

Par ailleurs je vous précise que mes contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements et services et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'art L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association, j'ai été conduit à examiner les modalités définitives d'arrêté des

résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements et services de l'association.

La note page 12 de l'annexe précise les conditions définitives d'affectation du résultat de l'exercice 2006 du CHRS.

J'ai obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive du résultat conformément aux décisions des dits financeurs au cours de l'exercice et la manière dont ces arrêtés modifient ou non les comptes annuels de l'association.

- J'ai été amené à examiner la manière dont ont été prises en compte les modifications induites par les nouveaux règlements comptables 2004-06 et 2002-10.

Je me suis assuré que la première application de ces nouveaux règlements n'était pas susceptible d'entraîner d'autres modifications que celles mentionnées dans la note page 9 de l'annexe relative au changement de méthode comptable.

Pour les biens immobiliers ayant fait l'objet de changements de méthode comptable, j'ai obtenu les éléments probants justifiant :

- de la non prise en compte d'une valeur résiduelle sur le bâtiment,
- de la décomposition du bâtiment,
- que les durées d'utilisation utilisées pour le calcul des amortissements et correspondant à la durée de vie économique ne sont pas modifiées.

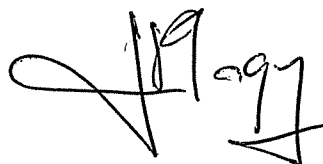
3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec le bilan et le compte de résultat global des informations données dans le rapport financier présenté par le trésorier au nom du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fontenay-sous-Bois,
Le 28 mai 2008

Jean-Pierre LAGAY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES ANNUELS



Bilan Passif

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/07

EURO

	31/12/07	31/12/06
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	187 418	187 418
Écarts de réévaluation		
Réserves	99 011	141 149
Report à nouveau (a)	- 78 652	- 39 024
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	56 899	- 39 628
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	13 121	
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)	- 15 329	- 12 204
Écart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 199	27 145
Provisions réglementées	69 559	69 559
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	345 227	334 415
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	35 814	50 276
TOTAL II	35 814	50 276
FONDS DEDIES		
Sur subventions fonctionnement	26 278	25 000
Sur autres ressources		
TOTAL III	26 278	25 000
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 866	24 530
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 428	128
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	53 104	67 079
Dettes fiscales et sociales	309 435	269 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 691	4 109
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	378 526	365 443
Écarts de conversion Passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	785 845	775 135
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.

Compte de résultat (suite)

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/07

EURO

	du 01/01/07 au 31/12/07	du 01/01/06 au 31/12/06	Variation	
			en valeur	en %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort. et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	1 993	4 872	- 2 878	-59,08
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL VI	1 993	4 872	- 2 878	-59,08
RESULTAT FINANCIER (v-vi)	514	- 2 878	3 392	117,86
RESULTAT COURANT (i-ii+iii-iv+v-vi)	- 46 857	- 26 930	- 19 926	-73,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	85 598	3	85 594	2288631,55
Sur opérations en capital	21 173	16 134	5 039	31,23
Reprises sur prov. et transferts de charges				
TOTAL VII	106 772	16 138	90 633	561,62
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	315	4 514	- 4 199	-93,01
Sur opérations en capital	1 421		1 421	
Dotations aux amort. et aux provisions		4 321	- 4 321	-100,00
TOTAL VIII	1 737	8 835	- 7 098	-80,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (vii-viii)	105 034	7 302	97 732	1338,42
Impôts sur les bénéfices (IX)				
+ Report de ress. non util. des exerc. antérieurs (X)	23 597	5 000	18 597	371,94
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	24 875	25 000	- 125	-0,50
TOTAL DES PRODUITS (i+iii+v+vii+x)	2 662 738	2 352 477	310 261	13,19
TOTAL DES CHARGES (ii+iv+vi+viii+ix+xi)	2 605 839	2 392 105	213 733	8,93
EXCEDENT OU DEFICIT	56 899	- 39 628	96 527	243,58
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
Charges				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens				
Personnel bénévole				
TOTAL				
(1) Dont produits aff. à des exerc. antérieurs				
(2) Dont charges aff. à des exerc. antérieurs				
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes				
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).				
(c) Y compris droits de douane				
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).				
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir				

Annexe aux comptes annuels**Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE****Exercice clos le 31/12/2007**

L'association COMMUNAUTE JEUNESSE, association loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 17 décembre 1971, a pour activité de favoriser, par une vie communautaire, la réinsertion sociale des jeunes gens âgés de dix-huit à vingt-cinq ans en danger moral ou élargis d'un centre pénitentiaire mais également par l'offre de dispositifs d'insertion, de formation adaptés, par dispositifs d'information, de prévention et d'accès aux soins.

Annexe au bilan avant affectation de l'exercice clos au 31 décembre 2007, dont le total est de 785 845 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 56 899 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 Avril 2008.

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 regroupent les activités suivantes :

- Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- Un service de Logement Temporaire (LOGIMONS)
- Un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les soins (PEREN)
- Une Antenne Enfants Ados (ANTEA)
- Un service d'hébergement d'urgence : le service HUIT (Hébergement d'Urgence Intermédiaire et Temporaire)
- La gestion associative dite « Gestion propre »

Détail des résultats par établissement ou service

Le détail du résultat global se détaille ainsi :

Etablissement	31/12/2007		31/12/2006	
	Comptes Individuels		Comptes Individuels	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
- CHRS		36 823		
Sous - total CHRS		36 823		
- LOGIMONS	13 275			58
- PEREN		9 912	21 464	
- ANTEA		9 249		
- URGENGE STABILISATION		13 020		39
- AUTO ECOLE A2C			23 970	
- MAISON DE MORSANG				1 126
- GESTION PROPRE		1 170		4 581
Sous - total Hors CHRS	13 275	33 351	45 434	5 805
RESULTAT GLOBAL		56 899	39 629	

Les résultats ci-dessus incluent la reprise des résultats antérieurs pour les établissements sociaux et médico-sociaux soumis à cette obligation.

En 2006 le résultat après reprise du déficit n – 2 était égal à zéro.

Le détail de l'impact de la reprise des résultats est donné dans le tableau ci-après.

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

Détail des résultats des établissements ou services sous contrôle de tiers financeurs

Etablissement	Résultat comptable		Reprise résultats antérieurs		Résultat administratif	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
- CHRS		33 698		3 125		36 823
Sous total CHRS		33 698		3 125		36 823
- LOGIMONS	13 275				13 275	
- PEREN		9 912				9 912
- ANTEA		9 249				9 249
- URGENCE STABILISATION		13 020				13 020
- AUTO ECOLE A2C						
- MAISON DE MORSANG						
- GESTION PROPRE		1 170				1 170
Sous total Hors CHRS	13 275	33 351			13 275	33 351
RESULTAT GLOBAL		53 774				56 899

Détail des résultats à affecter des établissements ou services sous contrôle de tiers financeurs (art. L 312-1 CASF)

La mise en œuvre de l'Avis CNC 2007-05 a entraîné la comptabilisation de charges non reprises par l'autorité de tarification au titre de « dépenses inopposables », le détail par établissement et par nature est donné ci-après :

Etablissement	Résultat Administratif	Dépenses inopposables			Résultat à affecter
		Amortissements	Congés payés		
- CHRS	36 823		21 473		58 296
Sous total CHRS	36 823		21 473		58 296

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

L'affectation proposée des résultats 2007 est la suivante pour les établissements sous gestion conventionnée :

Etablissement	Résultat à affecter	Affectation Réserves				Affectation Report à Nouveau		
		Excédent Investissements	Couverture BFR	Compensati on des Déficits	Charges d'amortisse ments	Réduction charges exploitation	Financemen t mesures exploitation	RAN déficitaire
- CHRS	58 296	79 339						-21 043
Sous total CHRS	58 296	79 339						-21 043
- LOGIMONS	-13 275							
- PEREN	9 912							
- ANTEA	9 249							
- URGENCE STAB.	13 020							
- GESTION PROPRE	1 170							
Sous total Hors CHRS	20 076							
	78 372	79 339						-21 043

Les dépenses non opposables sont automatiquement affectées à un compte de Report à nouveau spécifique en fonction de la nature de la dépense. Ces comptes de Report à nouveau sont systématiquement avec un solde débiteur.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE****Exercice clos le 31/12/2007****Règles et méthodes comptables****Conventions comptables**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83-353 du 30 avril 1983
- le décret 83-1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables :
 - o 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels d'associations
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- L'avis CNC 2007-05 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du C.A.S.F. appliquant l'instruction budgétaire M22 et associations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements 99-01 et 99-03 du CNC.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Mise en œuvre des obligations découlant de l'avis CNC n° 2007-05 au titre :

- de la variation des congés à payer directement comptabilisée dans les comptes individuels des établissements et services,
 - des autres droits acquis par le personnel (ARTT, JRTT, CET),
 - de l'application de la méthode des composants pour les immobilisations corporelles à caractère immobilier.
-

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

Postes de l'actif

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- | | |
|---|--------------------|
| • Constructions | de 10 ans à 25 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | de 5 ans à 10 ans |
| • Installations techniques | 5 ans |
| • Matériel de transport | de 4 ans à 7 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| • Mobilier d'hébergement | de 3 ans à 5 ans |

Les constructions et les agencements et aménagements des constructions ont fait l'objet d'un retraitement en application de la méthode dite des composants, chaque élément ayant un rythme d'utilisation différent de l'immobilisation dans son ensemble. Les agencements ont été portés dans les comptes de construction. Les amortissements pratiqués, dans ce cas là, l'ont été sur la base de la méthode de la réallocation des valeurs comptables nettes (méthode prospective).

Dans le cas où la valeur du terrain n'avait pas été isolée dans les comptes, il a été prélevé un montant forfaitaire sur le poste « Constructions » pour l'affecter à la valeur du terrain, sur la base de la valeur historique. La valeur ainsi attribuée au terrain, en coût historique, est de 15 151 €.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constatées lorsque la créance est certaine. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Subventions à recevoir

▶ Fonctionnement

Elles concernent des subventions attribuées au titre de 2007.

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

▶ Investissement

Aucune subvention n'est à encaisser au 31 décembre

Trésorerie

- VMP

Les Valeurs Mobilières de Placement sont constituées de :

Détail des Valeurs mobilières	Valeur Comptable	Valeur d'inventaire
CREDIT COOPERATIF Monétaire Association C	176 968	177 897
	176 968	177 897

Postes du passif

Fonds associatifs

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les opérations pour lesquelles l'association a une assurance sur l'affectation certaine des ressources provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

Les fonds associatifs « avec droit de reprise » comptabilisent les ressources à caractère permanent affectées à l'association avec conditions provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.

Un tableau annexe donne le détail des fonds associatifs.

Report à nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

En application de l'Avis CNC 2007-05 le cumul des droits acquis au 31 décembre 2006 par le personnel du CHRS a été isolé dans un compte de Report à nouveau spécifique pour 91 411 €.

Un tableau détaillé par origine est donné en annexe.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE****Exercice clos le 31/12/2007**Résultats sous contrôle tiers financeurs

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans les autres fonds associatifs.

Le résultat du Compte Administratif 2006 du CHRS a été contrôlé et validé par la DDASS de l'Essonne, soit un déficit de 22 368 € à reprendre au budget 2008.

Un tableau détaillé de la variation est communiqué dans l'Annexe.

Subventions renouvelables

Les subventions affectées à un bien non renouvelable par l'association figurent au passif du bilan dans les autres fonds associatifs.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et figurent au passif du bilan sous la rubrique « Autres fonds associatifs ».

Provisions risque et charges

Ces provisions correspondent à la définition des provisions telle que préconisée par le Règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000.

Fonds dédiés

Les « fonds dédiés » sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs ou subventionneurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés au 31/12/2007 sont constitués :

- de la part non utilisée de subventions reçues en 2006 pour la confection de jeux et non complètement utilisées à fin 2007
- de la ressource 2007 tirée de la vente de jeux MAXECO (apprentissage de la gestion du budget prévisionnel individuel)
- de la part non utilisée de la subvention STABILISATION 2007, gestion hors convention.

Un tableau annexe donne le détail des fonds dédiés.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE****Exercice clos le 31/12/2007**

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné dans un tableau annexe.

Postes du compte de résultatComptabilisation des subventions

Les subventions sont comptabilisées à partir de la signature de la convention de financement lorsqu'il s'agit de subventions de fonctionnement. A la date de clôture il est procédé à l'analyse de l'utilisation des dites subventions et régularisé les produits en fonction des clauses de la convention d'attribution.

Comptabilisation de la reprise des résultats

Les résultats des établissements sociaux et médico-sociaux, sous contrôle de tiers financeurs sont repris en augmentation des produits pour ce qui concerne le reversement des excédents antérieurs, et en diminution des produits pour ce qui concerne la reprise des déficits antérieurs.

Cette méthode permet de déterminer le résultat économique de l'entité : les reprises de résultats venant en majoration (excédent) ou en minoration (déficit) des produits de l'exercice déterminés par l'autorité de tarification.

Engagement hors bilanVis à vis du personnel

- Indemnités de fin de carrière

Un complément de provision pour départ en retraite a été constitué pour les personnes dont le départ peut se concrétiser dans les trois années à venir. Cette actualisation est faite au prorata du nombre d'années restant à venir.

- Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures non utilisées au 31 décembre 2007 est de : 1593 heures

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

Recus

- Subventions d'équipement

Etablissement concerné	Financier	Date covention	Montant accordé	Montant comptabilisés	Solde à obtenri
CHRS	ANAH	19/06/2006	12 872	5 148	7 724

Faits majeurs de l'exercice

Le CHRS a bénéficié d'un financement exceptionnel de 79 339 € au titre du PARSAs, versé par la Caisse des Dépôts et consignations. Il est constaté, conformément à la demande de la DDASS, en produits exceptionnels. L'affectation de cette somme à la Réserve pour Investissements, proposée au titre du Compte Administratif 2007, permettra de conforter le Fonds de Roulement d'investissement du CHRS.

Les places de stabilisation financées par subvention en 2007, devraient faire l'objet d'une intégration administrative et financière au sein du CHRS, avec financement par Dotation Globale.

Dévolution de patrimoine ou apport partiel d'actif

L'association COMMUNAUTE JEUNESSE a repris une activité de logement temporaire en sous location de l'AASPAM, association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901.

Cet apport, basé sur les valeurs comptables de créances et dettes au 31 décembre 2006, n'a aucune incidence sur les fonds associatifs et le résultat de l'exercice.

Rémunération des dirigeants, salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Aucun salarié de l'association ne bénéficie du statut de haut cadre dirigeant.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur début 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Virements	Valeur Fin 31/12/2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
SOUS-TOTAL INCORPOREL					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains				15 151	15 151
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions	350 339			33 367	383 706
Installations générales, agencements des constructions	264 436	19 071	9 453	-48 517	225 537
Installations techniques matériel et outillages	2 584	3 033			5 617
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	119 787	12 900	17 819		114 868
Matériel de bureau et informatique	91 082	2 953	8 735		85 300
Mobilier d'hébergement	109 264	7 310	16 173		100 401
Matériel pédagogique	6 659				6 659
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes versés					
SOUS-TOTAL CORPOREL	944 151	45 268	52 181	1	937 239
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations & Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés	15				15
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	18 508	6 578			25 086
Autres créances immobilisées					
SOUS-TOTAL FINANCIER	18 523	6 578			25 101
TOTAL IMMOBILISATIONS	962 674	51 846	52 181		962 340

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Valeur début 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Virements	Valeur Fin 31/12/2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
SOUS-TOTAL INCORPOREL					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions	196 243	14 835		35 697	246 775
Installations générales, agencements des constructions	198 310	13 252	9 453	-35 697	166 412
Installations techniques matériel et outillages	2 332	216			2 548
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	62 202	16 563	17 819		60 946
Matériel de bureau et informatique	71 523	8 493	8 735		71 280
Mobilier d'hébergement	95 423	12 123	16 173		91 372
Matériel éducatif	6 659				6 659
Immobilisations grevées de droit (commodat)					
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes versés					
SOUS-TOTAL CORPOREL	632 692	65 482	52 181		645 993
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations & Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres créances immobilisées					
SOUS-TOTAL FINANCIER					
TOTAL IMMOBILISATIONS	632 692	65 482	52 181		645 993

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

VARIATION DES PROVISIONS

Libellés des rubriques	Provisions début 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeur Fin 31/12/2007
PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN				
Dépréciation des stocks				
Dépréciation des comptes clients				
Dépréciation d'autres créances				
Dépréciation des comptes financiers				
TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN				
RESERVES				
Réserves d'investissements hors conventionnement				
Réserves d'investissements sous conventionnement	16 471	11 495		27 966
Réserves de trésorerie	89 199		53 633	35 566
Réserves de compensation	35 479			35 479
SOUS-TOTAL RESERVES	141 149	11 495	53 633	99 011
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Réserve de trésorerie	41 701			41 701
Différences sur réalisations d'actif	27 858			27 858
SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	69 559			69 559
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<u>Provisions pour risques</u>				
Pour risques organismes sociaux				
Sous total provisions pour risques				
<u>Provisions pour charges</u>				
Pour indemnités de fin de carrière	25 660	11 634	3 680	33 614
Pour ARTT	11 495		11 495	
Pour ALT	13 121		13 121	
Pour charges de personnel		2 200		2 200
	50 276	13 834	28 296	35 814
SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES	50 276	13 834	28 296	35 814
TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN	119 835	13 834	28 296	105 373
TOTAL PROVISIONS	119 835	13 834	28 296	105 373
Dotations et reprises de l'exercice aux provisions		13 834	3 680	10 154
Dotations et reprises de l'exercice exceptionnelles				
Affectations de résultats sous gestion conventionnée				
Affectations de résultats des activités sous gestion propre				
Autres affectations			24 616	-24 616

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

TABLEAU DES EMPRUNTS

	Capital restant à amortir	Intérêts courus non échus	Montant total	Moins d'un an total	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
CREDIT MUTUEL 05/07/2008	1 786	39	1 826	1 826		
CREDIT MUTUEL 31/08/2009	4 080	188	4 269	2 594	1 675	
GESTION CONVENTIONNEE	5 867	228	6 094	4 420	1 675	

Montant des emprunts Contractés						
Remboursés sur l'exercice			18 664			

REPORTS A NOUVEAU

	Montant Début	Résultats 2006	Affectation 2007	Virements	Montant Fin
CHRS					
Résultats antérieurs non affectés					0
Résultat CA 2006 affecté	-22 369				-22 369
Résultat CA 2005 affecté	10 164		-3 125		7 039
RESULTATS TIERS FINANCEURS	-12 205	0	-3 125	0	-15 330
Dépenses innoposables Congés Payés				-91 411	-91 411
RESULTATS TIERS FINANCEURS	-12 205	0	-3 125	-91 411	-106 741
PEREN	9 699	-21 464			-11 765
FSL	7 708	58			7 767
URGENCE	-55	39			-16
MORSANG	-4 595	1 126			-3 469
Gestion Propre	-51 782	-19 388		91 411	20 241
REPORTS A NOUVEAU	-39 024	-39 629	0	91 411	12 758

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

DETAIL DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellés des rubriques	Valeur début 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeur Fin 31/12/2007
FONDS ASSOCIATION SANS DROIT DE REPRISE				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires	38 860			38 860
Apports sans droit de reprise	1 524			1 524
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables				
- Etat	147 034			147 034
- Régions				
- Départements				
- Communes				
- Autres organismes publics et privés				
	187 418			187 418
RESERVES				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Autres réserves				
Réserves affectées à l'investissement	16 471	11 495		27 966
Réserves de trésorerie	89 200		53 633	35 567
Réserves de compensation	35 479			35 479
	141 150	11 495	53 633	99 012
FONDS ASSOCIATION AVEC DROIT DE REPRISE				
Apports avec droit de reprise				
Provisions réglementées reclassées		13 121		13 121
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables				
- Etat				
- Régions				
- Départements				
- Communes				
- Organismes privés				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
- Etat	27 146	-6 260	12 834	8 052
- Régions				
- Départements				
- Communes				
- Organismes privés		5 148		5 148
	27 146	6 861	12 834	21 173

Annexe aux comptes annuels

Désignation: COMMUNAUTE JEUNESSE

Exercice clos le 31/12/2007

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES subventions de fonctionnement affectées					
Situations	Montant initial	fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		(compte 194)	(compte 7894)	(compte 6894)	
Subventions jeux Stabilisation	25 000	25 000	23 597	23 300	1 403 23 300
TOTAL		25 000	23 597	23 300	24 703

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES dons manuels, legs et donations affectées					
Situations	Montant initial	fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		(compte 195-197)	(compte 7895 ou 7897)	(compte 6894 ou 6897)	
Vente MAXECO				1 575	1 575
TOTAL				1 575	1 575